

## Contrat Fromages avec l'AMAP de la Manu 2024 1/2

Lieu de distribution : **Manufacture des tabacs**  
Producteur : **Pierre-Yves Renault, GAEC La Ferme des neuf journaux**  
Période : **du 31/01/2024 au 31/07/2024 inclus**  
Fréquence de distribution : **toutes les deux semaines, les semaines impaires.**  
Nombre total de distributions : **13**

Ce contrat propose des produits laitiers frais et les tomes de la ferme, certifiés agriculture biologique et reconnue ferme bas carbone.

Le présent contrat est passé entre l'amapien et le GAEC des 9 Journaux, activité transformation laitière, représenté par Pierre-Yves Renault.

La ferme des 9 Journaux basée à Bouguenais témoigne de pratiques respectueuses de la vie du sol et des animaux : agroforesterie, pâturage tournant, une seule traite par jour, alimentation uniquement à base d'herbe.

Travaillant le lait cru à l'atelier de transformation, vous avez donc un produit vivant au gré du pâturage des champs, de la saison et de la vie du troupeau.

**Je soussigné Pierre-Yves RENAULT**, représentant le GAEC la ferme des 9 journaux :

- m'engage à fournir les semaines impaires (sauf exception annoncée liée notamment à des accidents de productions sur certains produits) les produits commandés par les amapiens, selon les modalités décrites page suivante
- m'engage à faire une permanence un mercredi en alternance avec celle de Doulon toutes aides
- adhère sans réserve aux principes de la Charte de l'AMAP de la Manufacture des Tabacs dont j'ai pris connaissance au préalable.

**Je soussigné(e)** Nom : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Tél : \_\_\_\_\_ Courriel : \_\_\_\_\_

- m'engage pour la période du contrat à soutenir le producteur dans sa démarche,
- m'engage à venir prendre les produits laitiers aux dates retenues ci-dessous, ou à les faire récupérer par une personne de mon choix ; en cas d'oubli, mon panier ne sera ni remplacé ni remboursé,
- adhère aux principes de la Charte de l'AMAP de la Manufacture des Tabacs dont j'ai pris connaissance au préalable.
- adhère au principe de la consigne. Un contenant pour le riz au lait sera fourni à chaque distribution. Il sera rapporté vide et propre par l'amapien à la distribution suivante.
- m'engage à effectuer une permanence sur le lieu de distribution, de 18h à 19h30. Je réserve une date dès la signature de ce document.

Je règle le montant de ma commande pour l'ensemble de la période par 1 2 3 chèque(s) à l'ordre de «**Laiterie de la Ferme des 9 Journaux**»

Fait à Nantes le .....

Le producteur

L'adhérent

**Période du 31/01/2024 au 31/07/2024**

**PANIER DE PRODUITS LAITIERS – LAITERIE DE LA FERME DES 9 JOURNAUX**

Produit	Conditionnement	Prix	Quantité / livraison	Montant / livraison	Nombre de livraisons	TOTAL / CONTRAT
*Lait cru <b>en vrac</b>	1l	1,35€			11	
Fromage blanc campagne	VRAC +/- 400g	3,30€			11	
Yaourt étuvé nature	VRAC +/- 400g	2,70€			11	
Yaourt étuvé aromatisé	VRAC +/- 400g	3,45€			11	
Crème chocolat Doux Jésus Chocolat Valrhona bio	VRAC +/- 400g	5,25 €			11	
** Riz au lait	+/- 400g	5,15 €			11	
Fromage frais nature	+/- 170g	2,25€			11	
Fromage frais aux épices (3 recettes en rotation)	+/- 170g	2,95€			11	
Fromage affiné (3 sortes de tomes en rotation selon dispo.)	+/- 250g	6€			13	
<b>Vérification du montant minimum par panier (8 € min.)</b>						
<b>MONTANT TOTAL</b> Possibilité de paiement en 3 fois						

**\* Attention ! Lait en vrac : pensez à apporter votre bouteille. Quantité limitée (17 l), selon la capacité du distributeur de lait en vrac. Pour ceux qui souhaitent prendre plus de 3 litres, je peux mettre un seau consigné avec les 3 litres ou plus (seau 5 litres).**

**Pour les autres produits en vrac, apportez également votre pot + couvercle qui vous sera fourni au début du contrat.**

**\*\* Contenants consignés.**

**Pensez à rapporter les contenants vides et propres à la distribution suivante et d'y indiquer le nombre de pot rapporté sur la feuille d'épargement**

**Conservation des produits à ± 2 degrés :**

. Lait cru : DLC 3 jours. Recommandation : « Faire bouillir avant consommation pour les personnes sensibles (jeunes enfants, femmes enceintes et personnes dont le système immunitaire est affaibli) »

. DLC/Riz au lait et crème chocolat Doux Jésus : 12 jours à partir du jour de fabrication

. DLC/Fromage blanc : 12 jours. Yaourts : 21 jours à partir du jour de fabrication

. DDM/Fromages frais, aux épices : 15 jours

. DDM/Fromage affiné : 45 jours

Jour de distribution les mercredis suivants :

- 31/01

- 14/02 & 28/02

- 13/03 & 27/03

- 10/04 & 24/04

- 22/05

- 05/06 & 19/06

- 03/07 & 17/07

- 31/07